

BROCHURE

ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE EN FRANCE

CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35 804 505

GARANTIES	FORMULE A	FORMULE B	FORMULE C
RESPONSABILITE CIVILE			
Dommages Corporels	4.600.000 €	4.600.000 €	4.600.000 €
Dommages Matériels (franchise 50 €)	300.000 €	300.000 €	300.000 €
Défense Pénale et Recours	3.000 €	3.000 €	3.000 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT			
Décès	3.000 €	3.000 €	3.000 €
Invalité Permanente, jusqu'à 66%	30.000 €	30.000 €	60.000 €
Invalité Permanente, au-delà de 66 %	45.000 €	45.000 €	90.000 €
Remboursement des frais d'inscription aux clubs et associations sportives à la suite d'un accident de l'élève, à partir du 31ème jour d'incapacité	Jusqu'à 6 mois et à concurrence de 50 € par mois	Jusqu'à 6 mois et à concurrence de 50 € par mois	Jusqu'à 6 mois et à concurrence de 50 € par mois
GARANTIES COMPLEMENTAIRES			
Dent ou prothèse dentaire cassée, forfait de	100 €	100 €	250 €
Bris de lunettes, verre, monture, lentilles, forfait de	65 €	65 €	130 €
Petit appareillage non remboursé par la S. Sociale	Exclu	Exclu	50 €
Frais médicaux et d'hospitalisation à concurrence de	7.500 €	7.500 €	7.500 €
Prise en charge du forfait hospitalier, maximum	50 €	50 €	100 €
Frais de transport en ambulance			
Frais de prothèse et d'orthopédie à concurrence de	150 €	150 €	150 €
(Autres que dents et lunettes)	450 €	450 €	750 €
Allocation d'une année de scolarité en cas de décès du chef de famille, maximum	750 €	750 €	1.500 €
ASSISTANCE (Garanties communes aux trois formules – MUTUAIDE ASSISTANCE)			
Rapatriement sanitaire		Frais réels	
Frais médicaux à l'étranger : Union Européenne		4000 €	
Frais médicaux à l'étranger : reste du Monde		7500 €	
Frais de recherche et de sauvetage, à concurrence de		750 €	
Frais d'évacuation, suite à accident de sports d'hiver		150 €	
Transmission de messages, envoi de médicaments		Garanti	
Mise à disposition d'un billet d'avion pour un parent		Frais réels	
Rapatriement du corps en cas de décès		Frais réels	
Cours de remise à niveau scolaire à la suite d'un accident de l'élève, à partir du 31ème jour d'incapacité (jusqu'à 6 mois), à concurrence de (par mois)	150 €	150 €	255 €
Prise en charge de l'élève de moins de 16 ans si les parents sont hospitalisés plus de 48 h à la suite d'une maladie ou d'un accident grave –			
• Garde à domicile	Exclu	de 7 à 19h pendant 2 jours	
• Déplacement d'un proche / envoi enfant chez un parent	Exclu	billet aller/retour	
• Garde de l'enfant de moins de 14 ans à la suite d'un accident ou d'une maladie (+ 5 jours)			
• Garde à domicile	Exclu	12h pendant 5 jours	
• Déplacement d'un proche	Exclu	billet aller/retour	
AIDE PSYCHOLOGIQUE		2 appels par sinistre et par assuré	

COTISATIONS

	FORMULE A		FORMULE B		FORMULE C	
Activités scolaires, trajet et extra-scolaires	Scolaire + trajet	10 €	Scolaire + extrascolaire	13€	Scolaire + extrascolaire	20€

Je certifie avoir pris connaissance des conventions spéciales du contrat, disponibles sur www.geodesk.fr

DATE ET SIGNATURE DU PARENT SOUSCRIPTEUR / Signature and date :